

Cette formation prépare aux métiers d'assistant photographe ou de technicien de laboratoire.

À partir d'un cahier des charges ou à la demande directe d'un client, il doit déterminer les travaux à réaliser en prenant en compte leurs aspects artistiques, techniques et financiers.

\* Il établit un devis, effectue les prises de vue et le travail en laboratoire ou sur ordinateur ou gros matériel de retouche et tirage programmable selon qu'il travaille en argentique ou numérique.

\*En numérique, il récupère l'image, la traite, la retouche, l'enregistre et enfin la matérialise en l'imprimant.

\* Il établit des factures, gère les stocks de produits et prend en charge l'approvisionnement.

\* Il diagnostique les dysfonctionnements de matériels et fait réparer par les services compétents.

Sur le plan artistique, il sait utiliser la composition, les éclairages, le cadrage et le décor, et est en mesure de faire correspondre esthétique et message visuel.

La formation porte notamment sur les techniques de prise de vues, la physique et la chimie appliquée à la photographie, la technologie des matériels de prise de vues et de laboratoire, la technologie des photos argentiques et numériques, l'histoire des techniques photographiques et les arts appliqués (histoire de la photo et techniques d'expression).

## Débouchés

Les débouchés sont principalement localisés en laboratoire de développement et tirage, traditionnel et numérique. Il peut aussi ouvrir son magasin et travailler à son compte. Au-delà d'une solide culture de l'image, il doit posséder les bases des compétences juridiques et commerciales lui permettant d'exercer en autonomie, mais dans un cadre défini et stable, dans tous les domaines de la profession (artistiques, techniques et commerciaux).

Ses conditions de travail varient selon son statut (salarié d'un studio ou d'un laboratoire, artisan commerçant ou travailleur indépendant) et la nature de l'activité. En photo, les applications peuvent être diverses : catalogue de mode, plaquettes d'entreprises, prises de vue médicales.

### Métier(s) accessible(s) :

- Photographe
- Photographe de presse
- Photographe en Agence de communication
- Photographe indépendant
- Technicien en laboratoire photographique

## Accès à la Formation

Classe de 3<sup>ème</sup>

### Admission avec sélection

- CAP Photographe

### Qualités requises :

- Savoir analyser, regarder
- Soigneux, attentionné
- Excellent sens relationnel

Avoir une bonne vision des couleurs

## Programme

Grille horaire (a)	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
<b>Enseignement professionnel</b>	<b>330</b>	<b>266</b>	<b>260</b>
<b>Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>13</b>
<b>Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
<b>Réalisation d'un chef d'œuvre</b>	-	<b>56</b>	<b>52</b>
<b>Prévention Santé Environnement</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique</b>	<b>105</b>	<b>84</b>	<b>78</b>
<b>Mathématiques</b>	<b>45</b>	<b>56</b>	<b>39</b>
<b>Langue vivante A</b>	<b>60</b>	<b>56</b>	<b>52</b>
<b>Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>39</b>
<b>Arts appliqués et culture artistique</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>26</b>
<b>Education physique et sportive</b>	<b>75</b>	<b>70</b>	<b>65</b>
<b>Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)</b>	<b>90</b>	<b>84</b>	<b>91</b>
<b>Période de formation en milieu professionnel (semaines)</b>	<b>4 à 6</b>	<b>6 à 8</b>	<b>8</b>

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves

(d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

## Enseignements professionnels

- **Enseignement scientifique** : optique, chimie, photométrie et sensimétrie
- **Informatique, indispensable avec le passage au numérique** : micro-ordinateur, bases de données, logiciels professionnels.
- **Technologie** : connaissance des matériels en prise de vue et en laboratoire ainsi que des supports argentiques et numériques. Tirage optique ou numérique et traitement de



l'image de l'image. Les systèmes de tirage et de traitement intégrés (minilabs). Le contrôle qualité des productions. Montage, retouches et corrections photographiques usuelles, enregistrement et matérialisation du numérique (impression, gravure).

- **Gestion, commercialisation, droit** (propriété, droit de l'image). Organisation et gestion des stocks des produits et des productions (archivage, photothèque...).
- **Réalisation de projets** qui prennent en compte toute la chaîne du traitement de l'image, de la prise de vue au tirage : plaquette publicitaire ou mise en valeur un produit (analyse de la demande, création d'un message visuel à l'aide des moyens techniques appropriés).
- **Culture** de l'image, histoire de la photographie, techniques d'expression et histoire de l'art.

### Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années de formation. Chaque période aura une durée minimale de 3 semaines.

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- d'observer et d'analyser au travers de situations réelles différents éléments d'une stratégie de qualité.
- d'utiliser les matériels et les logiciels spécifiques à la profession ;
- de communiquer avec les services de l'entreprise et les clients ;
- de découvrir la diversité des acteurs opérant dans les secteurs de l'activité.

### Examen

Épreuves	Coef.
<b>E1 : Epreuve scientifique et technique</b>	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1.5
<b>E2 : Epreuve technologique : Etude suivi de dossier</b>	
Sous-épreuve E21 : Etude technique d'une production photographique	3
Sous-épreuve E22 : Etude critique de photographies et d'autres œuvres relevant des arts visuels	3
<b>E3 : Epreuve pratique de réalisation prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>	
Sous-épreuve E31 : Présentation des activités en milieu professionnel	2

Sous-épreuve E32: Soutenance d'un projet photographique	4
Sous-épreuve E33 : Présentation d'un dossier de travaux professionnels	6
Sous-épreuve E34 : Economie gestion	1
Sous-épreuve E35: Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
<b>Epreuves facultatives</b>	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10

### Statistiques

#### Académie de Montpellier

En 2017 : 16 candidats inscrits, 16 présentés, 13 admis (soit 81.25% de réussite).

En 2018 : 11 candidats inscrits, 11 présents, 11 admis (soit 100,00% de réussite)

En 2019 : 12 candidats inscrits, 12 présents, 11 admis (soit 91,67 % de réussite).

#### Académie de Toulouse

En 2018 : 8 candidats présents, 8 candidats admis (soit 100% de réussite).

En 2019 : 8 candidats présents, 8 candidats admis (soit 100% de réussite).

### Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable en BTS. Par exemple :

- BTS Photographie

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.



 **Où se former en Occitanie**Académie de Montpellier

- 11 Carcassonne**  
Lycée privé Saint-Louis – Site Saint-François (Privé)
- 34 Lattes**  
Lycée Champollion (Public)

Académie de Toulouse

- 46 Cahors**  
Lycée professionnel Saint-Etienne (Privé)
- 81 Grauhlet**  
Lycée professionnel Saint Vincent de Paul (Privé)

**A** Formation en apprentissage **En savoir plus**

Consultez les documents Onisep :

- Parcours « les métiers de l'audiovisuel »
- Parcours « les métiers de l'image et du son »
- Parcours « Journalisme, communication et documentation »
- Parcours « les métiers de la radio et de la télévision »

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier**

- Alès  
04 66 56 46 70 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)
- Bagnols sur Cèze  
04 66 89 53 93 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)
- Béziers  
04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)
- Carcassonne  
04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)
- Castelnaudary  
04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)
- Céret  
04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)
- Lunel  
04 67 83 56 83 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)
- Mende  
04 30 43 51 95 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)
- Montpellier Celleneuve  
04 67 75 74 50 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

- Montpellier Centre  
04 67 91 32 55 - [ce.0340096v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340096v@ac-montpellier.fr)
- Montpellier Est  
04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)
- Narbonne  
04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)
- Nîmes Centre  
04 49 05 80 80 - [cio.nimescentre@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimescentre@ac-montpellier.fr)
- Nîmes Ouest  
04 49 05 80 80 - [cio.nimesouest@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimesouest@ac-montpellier.fr)
- Perpignan  
04 11 64 23 66 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)
- Pézenas  
04 48 18 55 75 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)
- Prades  
04 68 05 32 00 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)
- Sète  
04 67 18 34 18 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse**

- CIO Albi  
Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)
- CIO Auch  
05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)
- CIO Cahors  
Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)
- CIO Castelsarrasin  
05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)
- CIO Castres  
Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)
- CIO Condom  
05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)
- CIO Decazeville  
05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)
- CIO Figeac  
05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)
- CIO Foix  
05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)
- CIO Lourdes  
05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)
- CIO Millau  
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)
- CIO Montauban  
05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)
- CIO Muret  
05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)



CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)

